

# REGLEMENT DE LA CONSULTATION

(15 septembre 2018)

## Marché de services

### Composition, fabrication et diffusion du Bulletin de l'Académie nationale de médecine

#### Marché de services MAPA-ANM 2018.3

Passé en application de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015

Et du décret n°2016-360 du 25 mars 2016

#### Section 1 – Identification de l'organisme qui passe le marché

Personne morale de droit public à statut particulier.

#### Section 2 – Nom et adresse officiels de l'organisme qui passe le marché

Nom de l'organisme :	Personne responsable du marché :
ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE	Monsieur Daniel COUTURIER Secrétaire perpétuel de l'Académie
Adresse :	Adresse du courrier électronique (courriel) :
16 rue Bonaparte 75006 Paris	helene.pic@academie-medecine.fr
Tél : 01 42 34 57 75	Télécopieur : 01 40 46 87 55

#### Section 3 – Objet et type de marché

1) Objet du marché : Composition, fabrication et diffusion du Bulletin de l'Académie nationale de médecine

2) Type de marché de services : Services de publication

#### Section 4 – Caractéristiques principales :

1) Nature des services : Confier la composition, la fabrication et la diffusion du Bulletin de l'Académie nationale de médecine, à un éditeur scientifique.

2) Le prestataire sélectionné doit être français ou posséder une filiale en France.

3) Refus des variantes.

### **Section 5 – Division en lots :**

1) Prestation divisée en lots : non

### **Section 6 – Durée du marché ou délai d'exécution :**

1) Délai d'exécution : 3 ans.

Le marché sera notifié au plus tard courant décembre 2018.

2) Date prévisionnelle de signature du contrat : janvier 2019, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

### **Section 7 – Conditions relatives au marché**

1) le dossier de consultation est remis gratuitement à chaque candidat.

2) Rémunération des titulaires du marché :

- Sur présentation d'une facture correspondant à un ou plusieurs numéros du Bulletin
- Règlement par virement ou chèque

3) Langue devant être utilisée dans la candidature ou l'offre ainsi que dans les documents de présentation associés : Français.

### **Section 8 – Critères d'attribution**

1) Critères de jugement des candidatures :

Critères requis dans l'avis de marché.

2) Critère de jugement des offres :

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions suivantes :

- **expérience professionnelle : 30 points**
- **services proposés (dont diffusion numérique et internationale) : 40 points**
- **prix : 30 points**

Un mémoire justificatif des dispositions que le candidat se propose d'adopter pour réaliser les services attendus et qui expose son expérience professionnelle et comprenant une proposition de prix est requis.

L'absence de ce document entraîne l'irrégularité de la proposition (sous réserve de la mise en œuvre par la personne publique de la possibilité de faire compléter la proposition du candidat) :

Le mémoire justificatif permet de connaître les moyens mis en œuvre et de voir l'analyse et l'interprétation que les éditeurs scientifiques ont pu faire du cahier des charges. Il comprend les éléments demandés ci-après :

- La description des services proposés
- La description des compétences et des expériences en matière d'édition scientifique
- La qualification et le rôle du personnel affecté à la réalisation de la prestation

Le mémoire justificatif devra comprendre une proposition de prix.

Les candidats devront proposer un prix TTC annuel global.

Le prix correspondra au prix net, déduction faite des recettes encaissées par l'éditeur, résultant des ventes d'abonnements papier et des ventes d'articles du bulletin via le site internet de l'Académie de médecine.

En cas de discordance constatée dans l'offre d'un candidat entre le montant des honoraires qui figure dans l'acte d'engagement et celui qui figure dans le cadre de la proposition de prix, les indications portées en lettres dans l'acte d'engagement prévaudront et le montant de la proposition de prix sera rectifié en conséquence.

## **Section 9 – Procédures**

Type de procédure : Procédure adaptée.

## **Section 10 – Conditions de délai**

- 1) Date limite de réception des candidatures et des offres : 15 octobre 2018 à 17 heures.
- 2) Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## **Section 11 – Autres renseignements**

1) Contenu du dossier de consultation

- le présent Règlement de la Consultation (R.C)
- l'Acte d'Engagement (A.E)
- le Cahier des Clauses Particulières (CCP)
- le cahier des charges pour la composition, la fabrication et la diffusion du *Bulletin de l'Académie nationale de médecine* ;

2) Modification de détail du dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 15 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres des modifications de détail au dossier de consultation. Les

candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

### 3) Modalités de remise des offres

Les offres sont adressées par pli recommandé avec avis de réception postal ou remise sous pli cacheté contre récépissé à l'adresse indiquée à la section 2.

### **Contenu de l'offre**

- l'acte d'engagement (1 original + 1 copie), accepté sans aucune modification, dûment complété, daté et signé par le représentant de l'entreprise ayant pouvoir d'engager la société.
- un mémoire justificatif des dispositions que le candidat se propose d'adopter pour réaliser les services attendus, qui expose son expérience professionnelle et comprenant une proposition de prix, signé par le représentant de l'entreprise (1 original + 1 copie),

L'enveloppe extérieure portera, à gauche la mention : " Marché de services pour l'édition du Bulletin de l'Académie nationale de médecine ".

### **4) Renseignement complémentaires**

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, contacter :

Académie Nationale de Médecine

16, rue Bonaparte, 75272 Paris cedex 06

- Madame H. Pic – Tél : 01 42 34 57 75 – Fax : 01 40 46 87 55 – courriel :

helene.pic@academie-medecine.fr

A Paris, le

Le représentant du pouvoir adjudicateur

Le Secrétaire perpétuel

Professeur Daniel COUTURIER